



ARRÊTÉ

N° 051 / MESTFP/DC/SGM/DAF/SRHDS/DPRF/SA/ 058 SGG19

PORTANT DECHARGE DE RESPONSABLES ADMINISTRATIFS ET PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE GENERAL, TECHNIQUE ET PROFESSIONNEL

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE,

- Vu la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu la loi n° 2015-18 du 1^{er} septembre 2017 portant Statut Général de la Fonction Publique et la loi n°2017-43 du 02 juillet 2018 qui l'a modifiée ;
- Vu la proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu le décret n° 2019-396 du 05 septembre 2019 portant composition du Gouvernement;
- Vu le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu le décret n° 2016-427 du 20 Juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle ;
- Vu le décret n° 2015-592 du 21 novembre 2015 portant statuts particuliers des corps des personnels enseignants de l'enseignement du second degré ;
- Vu le décret n° 2003-423 du 23 octobre 2003 fixant les taux et indemnités de direction et de fonctions spécialisées alloués aux personnels des enseignements maternel, primaire et secondaire général, technique et professionnel ;
- Vu le décret n° 2015-373 du 25 juin 2015 portant régime juridique d'emploi des Agents Contractuels de l'Etat ;
- Vu l'arrêté n° 402/MESFTPRIJ/DC/SGM/IGM/IGPM/DRFM/DRH/DET/DESG/SA du 18 septembre 2015 portant attributions et modalités de nominations des responsables pédagogiques, administratifs et financiers des établissements des enseignements secondaire général, technique et professionnel,